



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 08/03/2025

Reçu en préfecture le 08/03/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250308-31_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08/03/2025

Date de convocation : 27.02.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le huit mars
Date de publication : 29.02.2025	Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 19 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 3 Absents : 2 Ont pris part au vote : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Tiffanie SURIA, Mme Sandrine PONCHANT. ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Cédric LATOUCHE. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°31-2025-DF-RK

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement d'un contractuel de catégorie A.

Considérant le Code général des collectivités territoriales et, le Code général de la fonction publique, articles L313-1 ; L332.23, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les nécessités de services peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité. L'agent relèvera de la catégorie A de la filière médico-sociale, du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Il précise également à l'Assemblée territoriale que pour assurer la continuité de service public dans le pôle de la PETITE ENFANCE, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires de droit public relevant de la catégorie A pour faire face temporairement à des besoins liés :

- A un accroissement d'activité pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement de contrat, pendant un même période de 18 mois consécutif.

De plus, Monsieur le Maire précise également que pour garantir la qualité du service et répondre aux obligations légales et conventionnelles, le recrutement de certains personnels pourra être soumis à des conditions de diplômes en rapport avec le poste occupé.

- Le recrutement d'agents contractuels pourra s'effectuer sur les grades suivants :
-

Filière médico-sociale	Infirmier territorial en soins généraux
------------------------	---

- Les modalités de rémunération seront définies comme suit :
 - Grade Infirmier territorial en soin généraux.
 - Echelon 1

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- De **CREER** à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de catégorie A en cas d'accroissement temporaire d'activité.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme
 Mr le Maire,
 Raphaël KRUSZYNSKI

